



# Sommaire de l'Évaluation du Fonds pour l'accessibilité – 2016 à 2021

## Objectifs du programme

Le Fonds pour l'accessibilité vise à améliorer l'accessibilité et à éliminer les obstacles propres à l'environnement bâti et aux technologies de l'information et des communications (TIC). Ce fonds permet aux personnes en situation de handicap de participer pleinement à la vie de leur collectivité et de leur milieu de travail. Il fournit des fonds sous forme de subventions et de contributions pour contribuer aux coûts de construction et de rénovation.

## Principales constatations



Il existe continuellement un besoin et une demande en matière de soutien lié aux coûts visant à améliorer l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, et ce, tant dans l'environnement bâti que les TIC.



Entre 2016 et 2021, le programme a accordé **95,3 millions de dollars** en subventions et contributions. Cela a permis aux organisations de réaliser **3422 projets** pour améliorer l'accessibilité de leurs installations.



Les projets financés ont contribué à améliorer l'accès et le recours aux programmes et services dans les collectivités. Les personnes en situation de handicap bénéficient entre autres d'un environnement plus inclusif et d'une plus grande indépendance, ce qui leur permet de participer davantage à la vie de leur collectivité.



Les projets financés ont également contribué à rendre les milieux de travail plus accessibles et à accroître les possibilités d'emploi et de bénévolat pour les personnes en situation de handicap. Cependant, le nombre de personnes en situation de handicap qui ont profité de ces opportunités est moins clair.



Le nouveau volet Innovation jeunesse a aidé **212 jeunes leaders** à promouvoir la cause des personnes en situation de handicap. Il a favorisé une culture du changement et a comblé certaines des lacunes liées aux autres volets du programme, notamment en finançant des projets innovants.

## Recommandations

1. Continuer à améliorer et à renforcer la stratégie de collecte de données afin de prendre de meilleures décisions
2. Continuer à privilégier la participation accrue au volet Accessibilité en milieu de travail du programme.
3. Prendre les mesures appropriées pour sensibiliser les gens aux obstacles à l'accessibilité des TIC, en consultation avec l'ensemble des personnes en situation de handicap, et informer les organisations au sujet des projets axés sur les TIC que le programme peut appuyer.
4. Réévaluer certains éléments du volet Jeunesse afin d'assurer la participation des jeunes leaders.

N° de cat. Em20-89/2023F-2-PDF ISBN 978-0-660-47175-4

Le rapport complet de l'évaluation du Fonds pour l'accessibilité – 2016 à 2021 est disponible en ligne.

